

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre était absent lorsque j'ai dit à la Chambre que tous les membres de la délégation avaient rencontré le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), mais les questions qui font l'objet des modifications à la loi sur le Yukon n'ont pas été débattues avec les membres du Conseil. Il a seulement été question de la directive que le ministre est censé donner au Commissaire d'établir un comité exécutif; on a aussi mentionné l'administration de la justice, et ainsi de suite. Or, les membres du Conseil avaient sûrement le droit de compter que ces matières seraient discutées avec eux avant la présentation du bill. Cela signifie qu'il faudra maintenant persuader le comité, même si cela ne devrait pas être difficile, de convoquer les membres du Conseil à Ottawa pour qu'ils exposent leurs points de vue quant au bill.

Le ministre parle d'un groupe de travail qui va étudier les questions relatives à la préservation du Nord. Il a fait allusion à sa composition. Il doit y avoir cinq conservateurs diplômés, deux fonctionnaires ministériels et trois représentants des compagnies de pétrole. Monsieur l'Orateur, il existe une Société pour la protection du Yukon qui est très active, très vigoureuse et très compétente. Elle a fait du bon travail dans le Nord. Elle se compose d'habitants de ces régions qui connaissent le Yukon comme le fond de leur poche. Sauf erreur, le ministre n'a pas dit qu'on avait consulté cette association ni qu'on allait demandé à l'un de ses membres de faire partie du groupe de travail. Encore la vieille rengaine: «Le grand chef blanc est le meilleur juge de ce qu'il vous faut. Nous allons envoyer des experts qui vous apprendront tout ce que vous devez savoir de la terre où vous vivez et qui vous donneront les meilleurs conseils sur votre avenir.»

En ce qui concerne les modifications à la loi sur les terres territoriales, je ne les trouve pas très hardies. Elles ne visent, en somme, qu'à conférer plus de pouvoir pour établir plus de règlements, pour gagner davantage l'expansion. Essayez d'acheter un terrain de 50 sur 100 pieds au Yukon qui couvre une superficie de 207,030 milles carrés. C'est comme si vous vouliez acheter le Taj Mahal et la transaction prendrait tout aussi longtemps. Il est presque impossible d'acheter un terrain où construire une maison, où établir une entreprise commerciale dans les banlieues de municipalités. Même lorsque les bureaucrates daignent vous permettre d'affecter une somme à un tel achat, il vous faut attendre trois à six mois avant d'obtenir une décision, et alors là

[L'hon. M. Chrétien.]

saison de la construction est passée et une foule d'occasions sont manquées.

• (4.10 p.m.)

A-t-on consulté, comme le dit le ministre, les gouvernements des territoires au sujet de la rédaction de ces modifications à la loi sur les terres territoriales? C'est ce qu'il a essayé de faire croire à la Chambre. Je suis bien sûr qu'en fait il n'y a pas eu la moindre consultation avec le conseil territorial. Quand il dit qu'il y a eu consultation avec le conseil territorial, ce qu'il veut dire c'est que ses fonctionnaires à Ottawa ont conféré avec ses fonctionnaires dans les territoires. Les consultations se résument à cela. On peut en conclure que l'entité distincte, le gouvernement territorial, ne relève pas des fonctions du ministre et que les citoyens du Yukon ont été consultés. Rien n'est plus faux, monsieur l'Orateur. Un bureaucrate d'ici a parlé à un autre bureaucrate là-bas, un point, c'est tout.

Tout bien considéré, je suis déçu des amendements que renferme le bill C-212. J'ai l'intention de persuader le comité d'accepter plusieurs amendements. L'un d'entre eux sera d'augmenter le nombre des membres du conseil comme l'a demandé maintes fois le conseil territorial. Un autre visera à modifier l'article 24 afin de donner aux membres du conseil le droit de présenter des mesures financières dans leurs propres domaines législatifs et tout amendement nécessaire s'y rapportant.

Un autre amendement que je tenterai de faire accepter par le comité visera à créer un comité exécutif approprié et à conférer à chaque membre de ce comité et au comité dans son ensemble certaines responsabilités relevant de ministères, surtout dans le domaine de l'éducation, qui devrait être entre les mains des représentants élus et non entre celles du ministre comme maintenant, et tout autre amendement similaire comportant les pouvoirs fiscaux nécessaires.

Je vais aussi essayer de convaincre le comité que si la majorité des membres du comité exécutif sont des bureaucrates, deux membres du Conseil, selon les paroles du ministre, étant invités à évaluer leur compétence dans l'administration du gouvernement territorial, on sera loin d'obtenir un forum démocratique. L'État n'est pas maître. C'est le peuple qui assume ou qui devrait assumer ce rôle. C'est lui qui devrait constituer la majorité des membres du comité exécutif et, si l'on a besoin d'aide, ce sont les bureaucrates et non le peuple qui devraient la réclamer